

Fiche communale d'information risques et sols

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

 n° **IAL 2017-04** du **1^{er} février 2017** mis à jour le **8 novembre 2018**
 (catastrophes naturelles)

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

 Ce PPR est prescrit et non encore approuvé oui non

 Ce PPR est approuvé oui non

<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

<input type="text"/>	consultable sur Internet *
<input type="text"/>	consultable sur Internet *
<input type="text"/>	consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui non
3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [PPR m]

3.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR m

oui non

<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>	aléa	<input type="text"/>

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

<input type="text"/>	consultable sur Internet *
<input type="text"/>	consultable sur Internet *
<input type="text"/>	consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui non
4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques [PPR t]

4.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t prescrit et non encore approuvé

oui non

4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t approuvé

oui non

<input type="text"/>	date	<input type="text"/>		
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>		<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>		<input type="text"/>
<input type="text"/>	date	<input type="text"/>		<input type="text"/>

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

<input type="text"/>	consultable sur Internet *
<input type="text"/>	consultable sur Internet *
<input type="text"/>	consultable sur Internet *
<input type="text"/>	consultable sur Internet *

Les règlements de ces PPR intègrent des prescriptions de travaux

oui non
5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

 La commune est située dans une zone de sismicité zone 1 zone 2 zone 3 zone 4 zone 5
très faible faible modérée moyenne forte

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité consultable sur Internet *
6. Situation de la commune au regard de la pollution de sols

La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS)

oui non
7. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

 Commune classée en niveau **3**
oui non

Le document de référence mentionné est :

Arrêté ministériel du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français consultable sur internet *

pièces jointes

8. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R15-26 du Code de l'environnement

- carte de zones sismicité sur le département de la Loire-Atlantique

9. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

à la date de l'édition de la présente fiche communale les risques près de chez soi

! La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site <http://www.georisques.gouv.fr/> dans la rubrique : Connaître les risques près de chez soi

catastrophes naturelles

nombre

11

catastrophes technologiques

nombre

Date : 08/11/2018

Le préfet de département

site* www.loire-atlantique.gouv.fr

FICHE SYNTHETIQUE D'INFORMATION SUR LES RISQUES

COMMUNE de MACHECOUL-SAINT-MÊME

II - RISQUE SISMIQUE

Un séisme est une vibration du sol, transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

Zonage sismique

Un zonage sismique de la France selon cinq zones a été élaboré (article D 563-8-1 du code de l'environnement). Ce zonage remplace celui paru en 1991.

L'analyse de la sismicité historique (à partir des témoignages et archives depuis 1 000 ans), de la sismicité instrumentale (mesurée par des appareils) et l'identification des failles actives, a permis de définir l'aléa sismique de chaque commune, c'est-à-dire l'ampleur des mouvements sismiques attendus sur une période de temps donnée (aléa probabiliste).

Le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 divise le territoire métropolitain en cinq zones de sismicité

- zone 1 : sismicité très faible
- zone 2 : sismicité faible
- zone 3 : sismicité modérée
- zone 4 : sismicité moyenne
- zone 5 : sismicité forte

lors que le zonage précédent ne couvrait que 17 communes en Loire-Atlantique, toutes les communes sont désormais concernées par le risque sismique :

- 70 communes en aléa faible
- 142 communes en aléa modéré

Des règles de construction parasismiques sont différentes selon la zone d'aléa considérée et la catégorie de bâtiments.

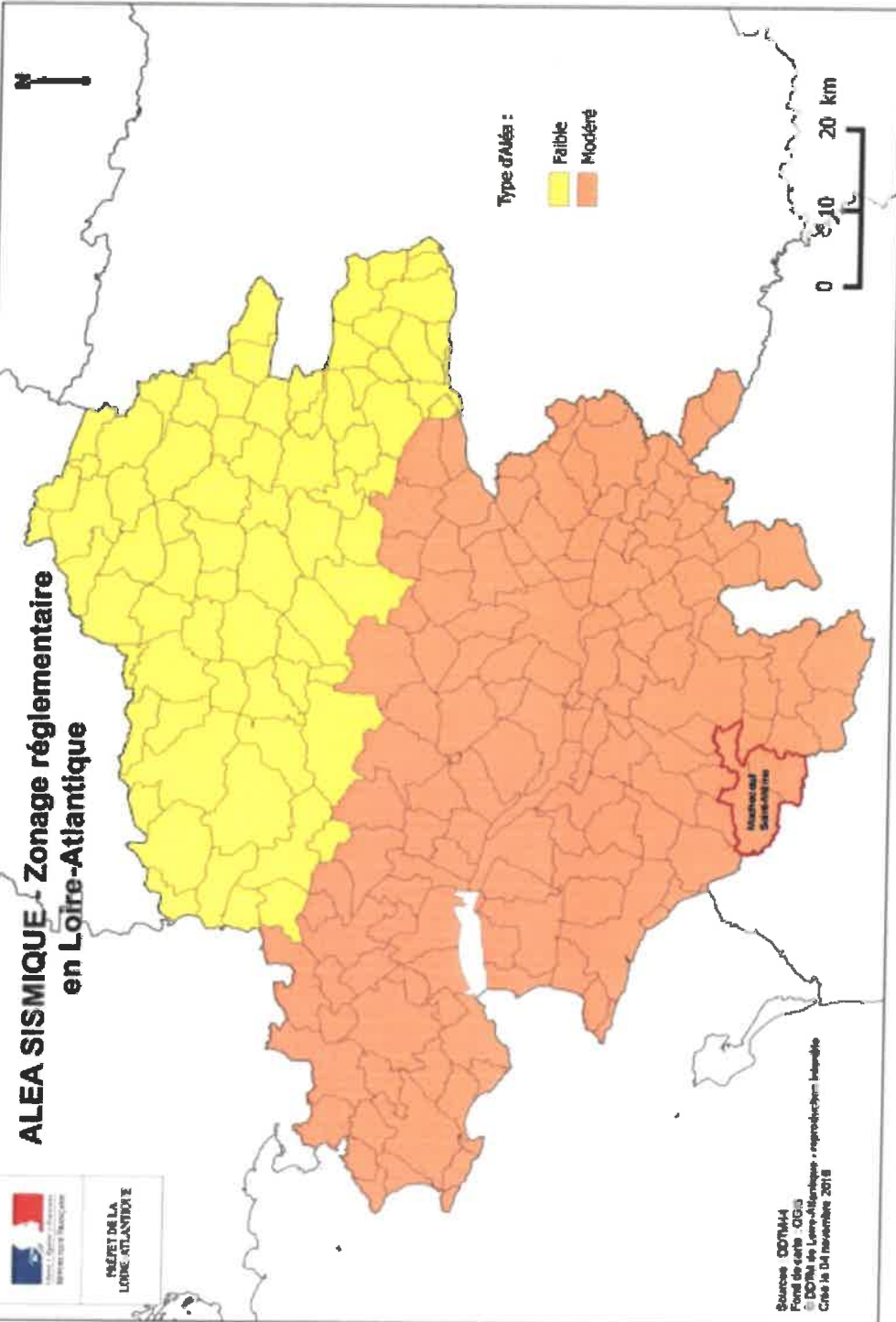
ALEA SISMIQUE - Zonage réglementaire en Loire-Atlantique



Type d'Alés :



Sources DDTM44
Fond de carte : OGI
© DDTM de Loire-Atlantique - reproduction interdite
Créé le 04 novembre 2018



**Liste des arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance
de l'état de catastrophe naturelle ou technologique
sur le territoire de la commune de MACHECOUL-SAINT-MEME
(regroupement des communes de MACHECOUL et SAINT-MEME LE TENU)
(Loire-Atlantique – MAJ le 7 novembre 2018)**

N° INSEE	Communes	Risque	Date début	Date fin	Date arrêté	Date JO
44087	MACHECOUL	Inondations et coulées de boue	15/04/1983	30/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
44087	MACHECOUL	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	31/12/1990	14/01/1992	05/02/1992
44087	MACHECOUL	Inondations et coulées de boue	25/01/1995	16/02/1995	28/07/1995	09/09/1995
44087	MACHECOUL	Inondations et coulées de boue	21/06/1995	21/06/1995	26/12/1995	07/01/1996
44087	MACHECOUL	Inondations et coulées de boue	11/06/1997	11/06/1997	12/03/1998	28/03/1998
44087	MACHECOUL	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
44087	MACHECOUL	Inondations et coulées de boue	05/11/2000	06/11/2000	29/05/2001	14/06/2001

44181	SAINT-MEME LE TENU	Inondations et coulées de boue	11/06/1997	11/06/1997	12/03/1998	28/03/1998
44181	SAINT-MEME LE TENU	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

44270	MACHECOUL-SAINT-MEME	Inondations et coulées de boue	29/05/2016	31/05/2016	26/07/2016	12/08/2016
44270	MACHECOUL-SAINT-MEME	Inondations et coulées de boue	01/07/2018	02/07/2018	04/10/2018	03/11/2018

RAPPEL

Il appartient au vendeur ou au bailleur d'un immeuble bâti sinistré à la suite d'une catastrophe naturelle ou technologique d'informer l'acquéreur ou le locataire.